

L'ÉCO QUARTIER des Orfèvres

Trévoux, cité durable 21

www.mairie-trevoux.fr

SEPTEMBRE 2017

Dossier
en pages centrales
Le projet
d'aménagement
de l'écoquartier
se peaufine

ÉDITO DU MAIRE

Marc Péchoux

L'écoquartier des Orfèvres poursuit sa phase opérationnelle, puisque dans les prochains mois, les premiers engins de chantiers s'installeront pour commencer la phase de démolition. En parallèle, la ville et la SERL, l'aménageur de la ZAC, accompagnées de l'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine pilotée par Axe Saône, peaufinent l'ensemble des études urbaines nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales a été finalisé. Ce document fixe nos exigences pour que les futures constructions soient en phase avec les ambitions volontaristes et exemplaires de l'écoquartier, en particulier sur le plan environnemental.

Les contours du futur groupe scolaire sont en train de se préciser. Le choix de la commune de délocaliser les écoles Poyat est stratégique. Un groupe scolaire tout neuf sera attractif pour les futurs habitants de l'écoquartier et offrira aussi de meilleures conditions d'accueil aux écoliers trévoltiens. Choisir d'avoir un seul groupe scolaire permettra de limiter les investissements et de réduire les coûts de fonctionnement.

Je vous invite tous à la prochaine réunion publique le mardi 10 octobre à 19h30 à la salle des fêtes. À cette occasion, vous pourrez ainsi prendre connaissance de la révision du PLU, de l'avancement du projet de l'écoquartier et du groupe scolaire.

À LA UNE

Des choix stratégiques pour le groupe scolaire

Le projet d'écoquartier prévoit la construction d'un nouveau groupe scolaire accompagné d'une salle de sport. Après une étude de programmation, la commune a opéré des choix stratégiques pour ses écoles de demain et l'avenir de nos enfants.

Faut-il délocaliser tout ou partie des écoles Poyat dans l'écoquartier ? Un troisième groupe scolaire est-il nécessaire ? Combien de classes faudra-t-il pour couvrir les futurs besoins de la commune ? C'est sur ces hypothèses que la société Menighetti a travaillé pour permettre à la commune de faire des choix éclairés.

Initialement prévu au sud de la voie nouvelle, le groupe scolaire sera implanté au nord, sur une emprise plus confortable pour proposer une organisation plus fonctionnelle. Ce nouvel emplacement va limiter le trafic automobile à l'intérieur de l'écoquartier, grâce à l'aménagement d'un parking et d'une zone de dépose avenue Guigue.

Le Maire et son équipe ont également choisi de déplacer dans l'écoquartier la totalité des écoles Poyat, dont les travaux de mises aux normes et d'accessibilité s'avèrent trop lourds et coûteux. Comme le nouveau groupe scolaire devra être exemplaire en matière de développement durable, la commune a répondu à un appel à projet de l'ADEME « E+C- » dans le cadre du futur label « Bâtiments à énergie positive et réduction carbone ».

Des équipements de services complémentaires aux écoliers seront aussi ouverts à l'ensemble des habitants : la salle de sport sera accessible aux associations sportives de Trévoux et le restaurant scolaire aménagé pourra être loué à l'occasion d'événements familiaux festifs (sauf mariages).



FOCUS

15 classes

Compte tenu du transfert des classes des écoles Poyat, des besoins générés par les futurs logements, et de l'évolution démographique de la commune, le groupe scolaire comprendra 15 classes. Si des besoins plus importants se révèlent à l'avenir, il pourrait être envisagé de transformer la maternelle Poyat en un petit groupe scolaire de 7 ou 8 classes.



TRÉVOUX
CITÉ DURABLE 21

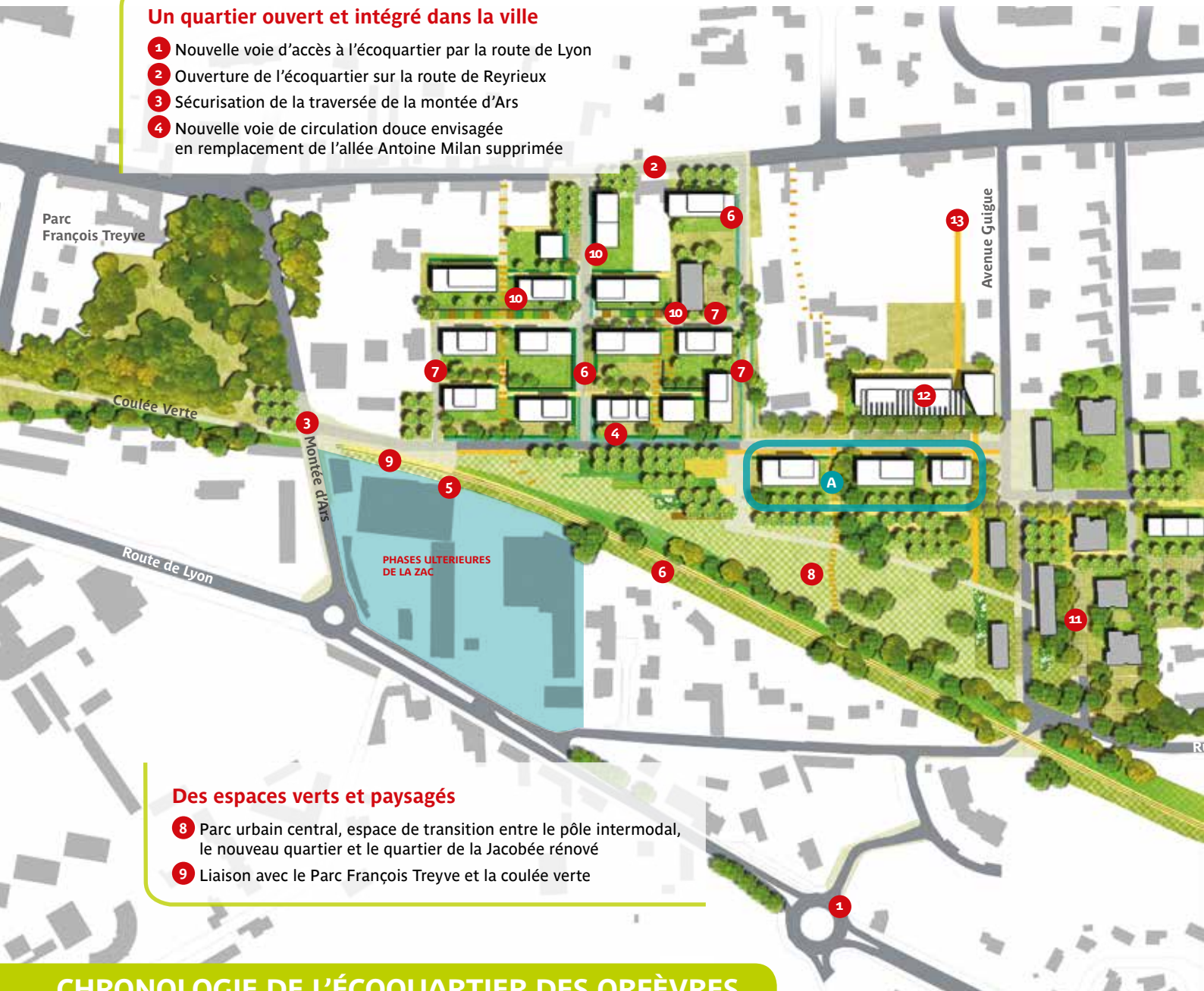
ÉCO
QUARTIER
des Orfèvres



Le projet d'aménagement de l'écoquartier se peaufine

Un quartier ouvert et intégré dans la ville

- 1 Nouvelle voie d'accès à l'écoquartier par la route de Lyon
- 2 Ouverture de l'écoquartier sur la route de Reyrieux
- 3 Sécurisation de la traversée de la montée d'Ars
- 4 Nouvelle voie de circulation douce envisagée en remplacement de l'allée Antoine Milan supprimée



Des espaces verts et paysagés

- 8 Parc urbain central, espace de transition entre le pôle intermodal, le nouveau quartier et le quartier de la Jacobée rénové
- 9 Liaison avec le Parc François Treyve et la coulée verte

CHRONOLOGIE DE L'ÉCOQUARTIER DES ORFÈVRES

2017

septembre

Lancement de la consultation des promoteurs 1^{er} îlot A.

octobre

Lancement du concours d'architecture groupe scolaire.

fin d'année

Premières démolitions. Enquête publique.

2018

début d'année

Poursuite des démolitions. Choix architecte groupe scolaire. Déclaration d'utilité publique.

printemps

milieu d'année

Début des travaux d'aménagement des espaces publics (dont le parc).

2019

Suite des démolitions.

fin d'année

Livraison des premiers logements. Livraison du Parc.

2020

septembre

Ouverture du groupe scolaire.

ent

Réunion publique

sur l'écoquartier des Orfèvres le 10 octobre à 19h30, salle des fêtes

Route de Reyrieux

Des déplacements doux et sécurisés

- 5 Pôle intermodal (accès piétons, cyclistes, Saônibus et Bus en site propre)
- 6 Voies de dessertes à dominante modes doux
- 7 Voies piétonnes

La Jacobée

Une vie quotidienne agréable

- 10 Nouveau quartier résidentiel économe en énergie
- 11 Réhabilitation de la Jacobée, en cohérence avec le nouveau quartier
- 12 Groupe scolaire et salle de sport
- 13 Parking et zone de dépose groupe scolaire

ZOOM SUR...

TERRE ECO

Responsable du projet pour le bureau d'études TERRE ECO, Marion Danger fait partie de l'équipe d'urbanistes en charge de la conception de l'aménagement de l'écoquartier. Explications sur son rôle dans le projet.



« Au sein de l'équipe menée par Axe Saône, mon rôle est d'accompagner la conception environnementale du projet et l'intégration des objectifs de la Charte ÉcoQuartier, une démarche nationale dans laquelle l'écoquartier des Orfèvres s'est engagé. La conception de l'aménagement s'appuie sur des exigences de sobriété dans l'organisation spatiale du projet : en s'appuyant sur les atouts du site (topographie, apports solaires...), en limitant les consommations (énergie, eau, matériaux) et en simplifiant les contraintes de gestion (eaux pluviales, déplacements, entretien). En lien avec la Charte, ces objectifs ont été traduits en prescriptions qui s'appliqueront aux constructions et à l'espace public. La suite de ma mission consistera à suivre ces opérations jusqu'à leur livraison, en vérifiant l'application des prescriptions garantes des ambitions, et de l'obtention de la labellisation ÉcoQuartier. »

TERRE ECO, expert en développement durable

Bureau d'études HQE*, TERRE ECO intervient sur des missions relatives à la qualité environnementale et à la performance énergétique de projets d'aménagement urbain et d'opérations de construction, aussi bien en neuf qu'en réhabilitation, dans les secteurs résidentiels, tertiaire et équipement public. TERRE ECO, basé à Lyon, accompagne les concepteurs à travers de multiples thématiques : énergies, eau, bruit, déchets, qualité de l'air, confort d'été, d'usage...

* Haute Qualité Environnementale

LES DÉMOLITIONS À VENIR *



- phase 1 / fin 2017 – début 2018
- tranches ultérieures (dates non fixées)

* Les démolitions de la phase 1 indiquées sur cette photo aérienne portent exclusivement sur des biens acquis par l'aménageur.



AGENDA

Les prochaines étapes

10 octobre 2017

Réunion publique à la salle des fêtes à 19h30

fin 2017

Enquête d'utilité publique (voir encadré)

+ D'INFOS

Renseignements auprès du Directeur de l'urbanisme et du foncier, Nicolas Bory (contact@mairie-trevoux.fr) et sur le site internet de la ville (www.mairie-trevoux.fr, rubrique ville de demain / grands projets)

ACTUALITÉS

Des habitants impliqués dans les réflexions

Depuis le début du projet, la commune associe les habitants aux réflexions sur le projet d'écoquartier en organisant des ateliers thématiques. Depuis 2012, une quinzaine d'habitants volontaires a participé aux 8 ateliers citoyens proposés par la commune. Cette année, les participants ont insisté sur l'importance de minimiser la place de la voiture au sein de l'écoquartier. C'est à cette demande largement exprimée par l'atelier citoyen que répond le choix d'une organisation plus raisonnable des flux de circulation et le déplacement du groupe scolaire.

Cette année également, les élèves de seconde, première et terminale du Lycée de Trévoux ont été invités à réfléchir, au sein d'un atelier lycéen, sur la future clôture du groupe scolaire. Position, taille, rôle, liens avec l'extérieur... L'implication des élèves et de leurs professeurs a permis de présenter de très bonnes idées lors d'une séance de restitution au groupe de pilotage de l'écoquartier. À l'automne, les ateliers citoyen et lycéen seront réunis pour mettre en commun les réflexions et nourrir les débats qui font avancer le projet d'écoquartier.

Au programme de l'aménageur

Si la phase opérationnelle suit son cours, de nombreuses missions restent à mener avant que les premières constructions sortent de terre. Courant décembre, la première phase de désamiantage et démolition des biens acquis par la SERL sera engagée. Elle durera près de 3 mois et s'enchaînera avec la seconde phase qui durera près de 5 mois. En cohérence avec les exigences environnementales de l'écoquartier, les matériaux issus de la déconstruction seront triés et recyclés. Les maçonneries seront par

exemple réemployées dans la fondation des futures voiries. Parallèlement à ces interventions sur le site, la Ville et la SERL lanceront la première consultation de promoteurs / architectes sur l'îlot situé en bordure du futur parc public. Cette consultation devrait déboucher début 2018 sur la sélection du premier programme immobilier de la ZAC et sur le dépôt de son permis de construire courant 2018. Dans un même temps, un appel d'offres pour les travaux des espaces publics sera lancé.



La lettre de l'écoquartier de la Gare
Directeur de la publication :
Marc Péchoux
Rédaction : Ville de Trévoux, SERL,
TERRE ECO, Hominidées
Conception graphique :
www.hominidees.fr
Crédits photographiques :
Axe Saône - Ville de Trévoux
Impression : 106 imprimerie
Tirage : 3 600 exemplaires
sur papier recyclé, labellisé FSC

LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Début 2018, le Préfet de l'Ain décidera si le projet de l'écoquartier des Orfèvres est déclaré d'utilité publique.

Qu'est-ce que c'est ?

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement, comme celle de l'écoquartier des Orfèvres par exemple, sur des propriétés privées, bâties ou non. La municipalité a toujours privilégié les acquisitions amiables mais lorsque cela s'avère impossible, la DUP permet l'expropriation de ces propriétés, précisément pour cause d'utilité publique. Cette procédure est nécessaire en vertu du Code civil qui prévoit que « nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est

pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité ».

Comment se déroule-t-elle ?

La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête publique ouverte par le Préfet et menée par un commissaire enquêteur. Pendant l'enquête publique, le dossier de DUP peut être consulté en mairie. Le dossier de DUP comporte également la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) c'est-à-dire que les règles du PLU sont modifiées sur la zone du projet en vue de la réalisation de celui-ci.